

DEPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE MAYRINHAC-LENTOUR

Nombre de membres

PROCES-VERBAL DE SEANCE

en exercice: 15

DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 15

Séance du lundi 14 novembre 2022

Excusés : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 novembre 2022 à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Frédéric BARDIN.

Votants: 15

Sont présents : Julie AYROLES, Frédéric BARDIN, Francis BIROU, Murielle BOUCHEZ, Sabrina BROUQUI, Sylvain CARBONNE-BLANQUI, Thierry CASSAN, Thierry CHALIE, Charles CRUVEILHER, Didier FAURE, Rémi LAFAGE, Christophe MATHIEU, Evelyne MOLINIER, Gilles PAJAK, Sébastien TEULET

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance élu(e) : Christophe MATHIEU

ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent procès-verbal

- 1. Demande de subventions pour terrain multisports
- 2. Demande de subventions pour aire de jeux
- 3. Participation financière école Syndicat Mixte Thégra
- 4. Subventions aux associations
- 5. RPQS assainissement 2021
- 6. Tarifs assainissement 2023
- 7. Créances irrécouvrables admission en non valeur
- 8. Fêtes et cérémonies
- 9. Décisions du Maire:
 - Renouvellement des contrats d'assurance Groupama*
 - Devis maître d'oeuvre pour le terrain de sport et l'aire de jeux*

- Questions diverses :
 - Présentation du RPQS eau potable du Syndicat Ségala Limargue*

Objet: demande de subventions terrain multisport - DE 2022 53

Le Maire,

Propose au Conseil Municipal la construction d'un terrain multi sports, projet évalué à 60226.88€ HT,

Propose de demander les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Département,

Demande au Conseil d'arrêter le plan de financement suivant :

Coût HT		60 226.88
subv ANS	50%	30 113.44
subv FAST	20%	12 045.38

fonds propres

18 068.06

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide de solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et du Département,
Décide d'inscrire cette opération au budget 2023,
Mandate le Maire pour lancer les consultations dès lors que les crédits inscrits au budget seront suffisants,
Autorise son Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire y compris les pièces de règlement.
Arrête le plan de financement proposé ci-dessus.

Présents: 15

Abstentions: 3 (Mrs Faure et Cassan, Mme Bouchez)

Objet: demande de subventions aires de jeux - DE 2022_54

Le Maire,
Propose au Conseil Municipal la construction d'une aire de jeux, projet évalué à 39248.25€ HT,
Propose de demander les subventions auprès de l'Etat (DETR) et de la Région,
Demande au Conseil d'arrêter le plan de financement suivant :

Coût HT		39 248.25
subv DETR	30%	11 774.47
subv Région	30%	11 774.47
fonds propres		15 699.30

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide de solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR) et de la Région,
Décide d'inscrire cette opération au budget 2023,
Mandate le Maire pour lancer les consultations dès lors que les crédits inscrits au budget seront suffisants,
Autorise son Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire y compris les pièces de règlement.
Arrête le plan de financement proposé ci-dessus.

Présents: 15

Abstentions: 2 (Mrs Faure et Cassan)

Objet: participation scolaire SMASP Thégra - DE 2022_55

Le Maire,
Rappelle la délibération n°2022-35 dans laquelle le Conseil Municipal a fixé la participation financière du Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire de Thégra-Lavergne (SMASP) pour l'accueil des enfants domiciliés sur la commune en classes maternelle et primaire à:

- 1 703.00 € pour 1 élève en maternelle,
- 1 188.00 € pour 1 élève en primaire.

Informe le Conseil d'une erreur de montant dans la demande du Syndicat, et d'une nouvelle demande présentée par le Syndicat de Thégra, à savoir 1218.00€ pour les primaires au lieu de 1188.00€ (tarif 2021) soit :

- ♦ 1 703.00 € pour la maternelle x 2 élèves = 3 406.00€
- ♦ 1 218.00 € pour le primaire x 3 élèves = 3 654.00€

Soit une participation totale de 7 060.00€

Après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des termes de la délibération du Syndicat, le Conseil municipal,

DECIDE

- **DE VERSER** cette participation financière comme présentée ci-dessus,
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette participation.

Délibération prise à l'unanimité.

Objet: subventions aux associations - DE 2022_56

En 2021 les subventions aux associations ont été réparties comme ci-dessous :

Associations	Montant de la subvention
Amicale Aînés de l'Alzou	400,00 €
Cadets de l'Alzou	500,00 €
Sté de chasse Mayrinhac-Lentour	400,00 €
Dynamique de l'Alzou	200,00 €
Ass les boules de l'Alzou	350,00 €
Comité des fêtes Mayrinhac-Lentour	500,00 €
Ass Patrimoine et culture	400,00 €
Ass Parents d'élèves de l'école privée Notre dame	400,00 €
Total des subventions	3 150,00 €

Le bureau propose au conseil de reconduire les montants 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

- **D'ALLOUER** les subventions aux associations au titre de l'année 2022 comme suit :

Associations	Montant de la subvention
Amicale Aînés de l'Alzou	400,00 €
Cadets de l'Alzou	500,00 €
Sté de chasse Mayrinhac-Lentour	400,00 €
Dynamique de l'Alzou	200,00 €
Ass les boules de l'Alzou	350,00 €
Comité des fêtes Mayrinhac-Lentour	500,00 €

Ass Patrimoine et culture	400,00 €
Ass Parents d'élèves de l'école privée Notre dame	400,00 €
Total des subventions	3 150,00 €

Présents: 15

Abstention: 1 (Mme Brouqui)

Objet: RPQS - DE 2022_57

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération
- **DE METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DE RENSEIGNER ET PUBLIER** les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération prise à l'unanimité.

Objet: tarifs assainissement - DE 2022_58

Le Maire propose de reconduire les tarifs de l'assainissement 2022 pour l'année 2023,

Factures d'assainissement 2023:

- abonnement 190.00€ HT
 - 1er semestre 2023: 95.00€ HT
 - 2ème semestre 2023: 95.00€ HT

proratisable en fonction du nombre de jour d'abonnement pour les arrivées et départs en cours d'année

- consommation: 0.55€ HT /m3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Fixe les tarifs assainissement comme proposés ci-dessus.

Délibération prise à l'unanimité.

Objet: admission en non valeur - DE 2022_59

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour Madame la Trésorière de recouvrer les créances annexées à la présente délibération (liste n°4468700515), pour un montant total de :170.14 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte d'admettre les créances présentées en non valeur pour un montant de 170.14€.

Délibération prise à l'unanimité.

Objet: fêtes et cérémonies - DE 2022_60

Le Maire,

Propose de prendre une délibération pour les cérémonies et animations diverses organisées par la Commune pour la durée du mandat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'organiser les cérémonies suivantes et de prendre en charge les dépenses en découlant (frais de bouches et cadeaux) :

Cérémonies du 11 novembre, 8 mai, Souvenir des Déportés, Anciens d'Algérie, toutes Commémorations officielles

Cérémonies des vœux à la population et au personnel,

Colis aux aînés de plus de 75 ans: dans la limite de 18.00€ par colis, ou chocolats pour les personnes en maison de retraite

Cadeaux de Noël aux enfants de la Commune, spectacle et goûter,

3 journées Conseil Municipal des Jeunes par an : goûters

Fête votive: appétitif à la population

Journée citoyenne: buffet froid

La dépense sera imputée à l'article 6232 du budget communal.

Délibération prise à l'unanimité.

Pour information du Conseil:

Décisions du Maire:

- *Renouvellement des contrats d'assurance Groupama 2023-2025 avec possibilité de résiliation annuelle.*
- *Devis maître d'oeuvre pour le terrain de sport et l'aire de jeux (phase projet):
terrain multisports: $7.5\% \times 56\,025.00\text{€ HT} = 4\,201.88\text{€ HT}$ dont **1470.66€ HT pour le projet**
aire de jeux: $7.5\% \times 36\,510.00\text{€ HT} = 2\,738.25\text{€ HT}$ dont **958.39€ HT pour le projet***

Questions diverses :

Présentation du RPQS eau potable du Syndicat Ségala Limargue

Location T3 Presbytère: courrier de départ de la locataire reçu en mairie le 07/11/2022 pour un départ le 21/07/2022, clés perdues

Résiliation du bail de l'Auberge: RDV chez le notaire le 16/11/2022

Cimetière: recensement des tombes abandonnées en cours (6), procédure longue environ 18 mois

Guirlandes de Noël: les élus décident d'en mettre quelques unes (ce sont des leds donc moins consommatrices)

Lotissement écobarri: M Carbonne-Blanqui refait tout l'historique du déroulement de la vente des deux derniers lots

Adressage: réunion du Conseil Municipal le 09 décembre à 20h30 pour que le Conseil arrête les noms des rues

Tondobroyeur: les roulements ont été changés, les marteaux sont très abimés.

Fin de la séance à 22h20.

M. Christophe MATHIEU (Secrétaire de séance)

M. Frédéric BARDIN (Maire)



↳ " Une partie de la facture du géomètre, est liée à la cession de l'Espérance "

↳ " le terrain a été acheté à 4€/m², c'est le prix plancher, au prix de vente pratiqué, soit 1540€ au lieu de 170€ soit un adieu de 1370€ à B. Explicite "

